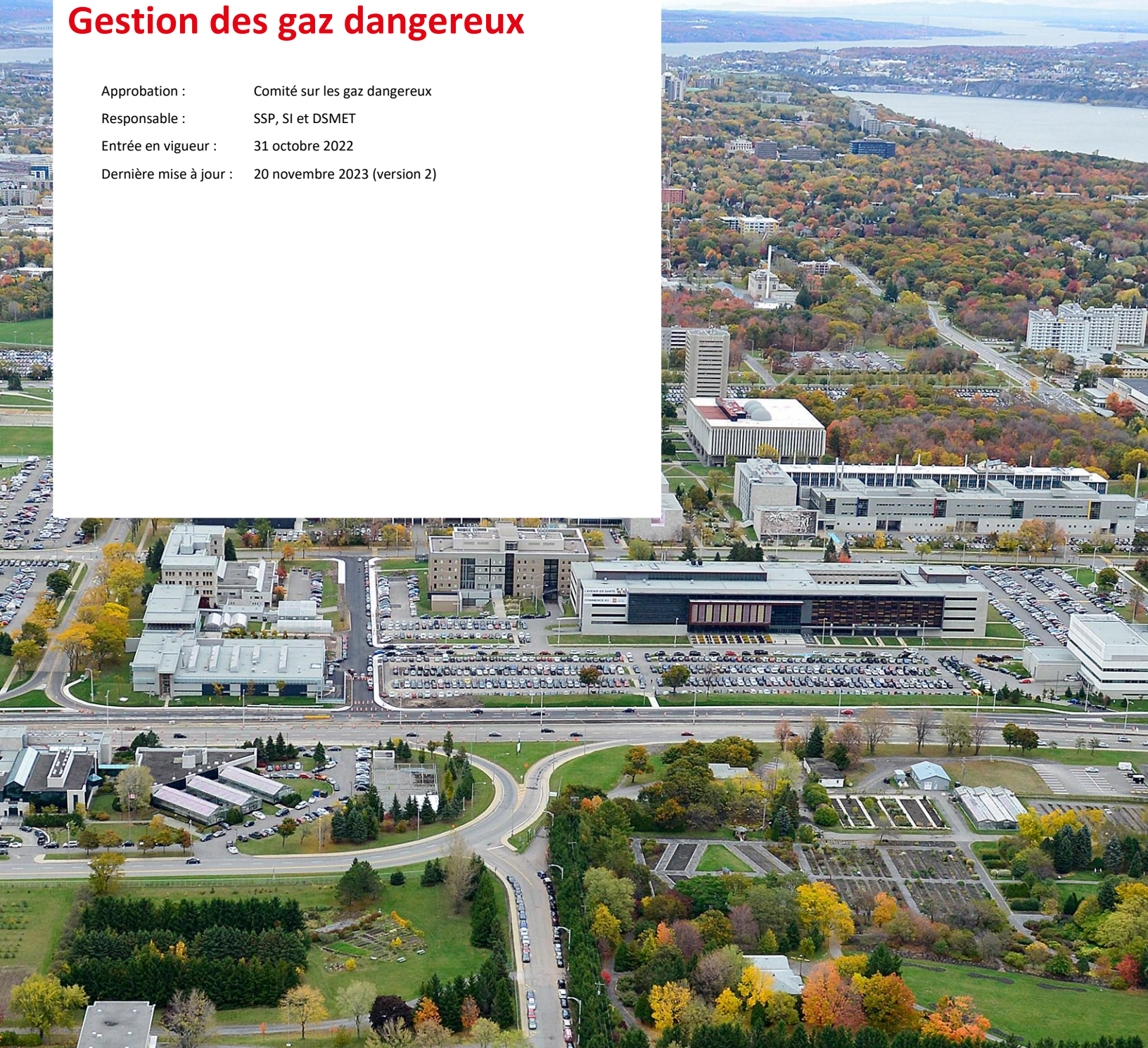


# Cadre de gouvernance

## Gestion des gaz dangereux

Approbation : Comité sur les gaz dangereux  
Responsable : SSP, SI et DSMET  
Entrée en vigueur : 31 octobre 2022  
Dernière mise à jour : 20 novembre 2023 (version 2)



UNIVERSITÉ  
LAVAL

---

Table des matières

1. PRINCIPES DIRECTEURS .....	3
2. DÉFINITIONS .....	3
Gaz dangereux .....	3
Détection.....	3
Surveillance.....	3
Alarmes .....	3
Entretien .....	3
Maintenance .....	3
3. GOUVERNANCE .....	4
3.1. Comité sur les gaz dangereux.....	4
Composition du comité.....	4
3.2. Groupe de travail sur les gaz dangereux .....	5
Composition du groupe de travail .....	5
Fréquence des rencontres .....	5
Mandat du groupe de travail .....	5
3.3. Unités .....	5
3.4. Service des immeubles (SI).....	6
3.5. Service de sécurité et de prévention (SSP).....	6
3.6. Vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances (VRRHF-DSMET).....	6

---

## **1. PRINCIPES DIRECTEURS**

Les principes suivants doivent guider les décisions à prendre concernant la gestion des gaz dangereux.

### **1.1. Le respect de la santé et la sécurité des personnes**

L'utilisation et l'émission de gaz dangereux doivent s'effectuer en conformité avec les lois et les règlements applicables en termes de santé et de sécurité et selon les recommandations des comités institutionnels ou autres experts en place.

### **1.2. La préservation des activités universitaires et de travail**

Les installations doivent être conçues pour assurer un usage sécuritaire. De même, l'entretien préventif et la maintenance doivent être effectués de manière à ne pas perturber les activités universitaires et de travail.

### **1.3. L'application des mesures de sécurité secondaires**

La gestion et l'entretien des mesures de sécurité secondaires (détection, alarmes) demandent la collaboration de tous. Afin de minimiser l'impact sur les activités universitaires et de travail, une planification et une surveillance doivent être effectuées selon les modalités convenues.

## **2. DÉFINITIONS**

### **Gaz dangereux**

Substance gazeuse à température et pression normales ayant des propriétés de danger telles que la toxicité, l'inflammabilité, la corrosivité, l'asphyxie, etc.

### **Détection**

Mesure de la concentration du gaz dangereux ou de son dérivé ou de l'oxygène qu'il pourrait déplacer. La mesure est effectuée à l'aide de sondes spécifiques au gaz ou aux paramètres désirés à surveiller.

### **Surveillance**

Procédé permettant d'effectuer un contrôle et un suivi à distance des alarmes indiquant l'atteinte de seuils à risques ou critiques à l'aide des technologies de l'information et de déployer les intervenants requis.

### **Alarmes**

Signal sonore ou visuel pour alerter les personnes exposées à une situation potentiellement dangereuse. Deux niveaux d'alarme sont prévus lors de l'atteinte de seuils de concentration déterminés selon divers critères reconnus (SST, service incendie, etc.).

### **Entretien**

Ensemble des actions périodiques qui permettent d'assurer le bon état de fonctionnement des équipements de détection, d'alarmes et de surveillance. Elles consistent en l'inspection et l'étalonnage de tous les équipements de détection de gaz selon les recommandations du manufacturier et les normes en vigueur.

### **Maintenance**

Ensemble des actions non planifiées qui permettent de maintenir les équipements de détection, d'alarmes et de surveillance dans un état de fonctionnement normal, comme les interventions correctives à la suite d'une défectuosité.



### 3. GOUVERNANCE

La gestion des gaz dangereux tire ses fondements de l'application de la Politique sur les matières dangereuses et les rayonnements dangereux de l'Université Laval et de la Politique sur la santé et la sécurité à l'Université Laval.

En raison de leur dangerosité, l'utilisation et l'émission de certains gaz doivent être encadrées par différentes parties.

#### 3.1. Comité sur les gaz dangereux

##### Composition du comité

<u>Fonction</u>	<u>Membre</u>	<u>Mandat</u>
Le directeur adjoint - Bâtiments du Services des immeubles	<a href="#">Laayouchi, Saïd</a>	d'office
Le directeur adjoint du Service de sécurité et de prévention	<a href="#">Banville, Marc</a>	d'office
Le spécialiste des risques chimiques	<a href="#">Boucher, Mario</a>	d'office
La conseillère en prévention VRRHF	<a href="#">Auclair Nicolles, Marie-Pier</a>	d'office
Le coordonnateur en technique du bâtiment du Service des immeubles	<a href="#">L'Heureux, Stéphane</a>	d'office
Le directeur du Service de sécurité et de prévention	<a href="#">Robin, David</a>	invité
La directrice Santé et mieux-être au travail	<a href="#">St-Hilaire, Sindy</a>	invitée
La cheffe de la sécurité au Service de sécurité et de prévention	<a href="#">Doyon, Valérie</a>	invitée

##### Présidence

La présidence du comité sur les gaz dangereux sera assumée par le directeur adjoint du Service de sécurité et de prévention ou son représentant désigné en cas d'absence.

##### Fréquence des rencontres

Le comité se rencontrera au moins trois fois par an (janvier, mai et octobre) en personne et/ou virtuel, au besoin. Des réunions supplémentaires pourront avoir lieu sur demande pour adresser des situations particulières.

##### Compte-rendu

Un compte-rendu sera rédigé après chaque réunion afin de résumer les actions à prendre et les suivis à effectuer, conformément aux discussions et décisions du comité.

##### Mandat du comité

Le comité détermine les orientations sur la gestion des gaz dangereux en fonction des recommandations formulées par le groupe de travail sur les gaz dangereux (ci-après appelé Groupe de travail).

Le comité discute des problématiques et enjeux soulevés afin d'identifier des solutions ou mesures d'atténuation appropriées à l'intérieur de son mandat. Toute situation dangereuse ou critique doit être signalée ou escaladée au niveau décisionnel approprié pour une action immédiate.

Le comité informe et sensibilise la communauté universitaire sur les risques associés à l'utilisation de gaz dangereux (sécurité et prévention).

### 3.2. Groupe de travail sur les gaz dangereux

Le groupe de travail se rapporte au comité et présente un état de la situation lors des rencontres formelles.

#### Composition du groupe de travail

<u>Fonction</u>	<u>Membre</u>	<u>Mandat</u>
Le spécialiste des risques chimiques	<a href="#">Boucher, Mario</a>	d'office
La conseillère en prévention VRRHF	<a href="#">Auclair Nicolles, Marie-Pier</a>	d'office
Le coordonnateur en technique du bâtiment du Service des immeubles	<a href="#">L'Heureux, Stéphane</a>	d'office
Le technicien en mécanique du bâtiment	<a href="#">Fecteau, Jean</a>	invité

#### Fréquence des rencontres

Au minimum une demi-journée par mois.

#### Mandat du groupe de travail

- Veiller à la mise en application et au maintien des lois et règlements en matière de sécurité et de prévention sur la gestion des gaz dangereux à l'Université Laval;
- Établir des normes sur les moyens de prévention et les mesures de sécurité à développer en fonction du niveau de dangerosité des gaz;
- Procéder à l'analyse des demandes soumises par le responsable des unités quant à l'utilisation ou l'émission de gaz dangereux (utilisation du formulaire type). Émettre des consignes et des recommandations.
- Renseigner les responsables d'unité sur la gestion des gaz dangereux notamment en ce qui a trait aux mesures de sécurité, de prévention et en cas d'urgence reliées à l'utilisation de ces divers produits;
- Maintenir un registre des lieux ayant fait l'objet d'une analyse de l'usage de gaz dangereux par le membre du groupe de travail en fonction de leur domaine d'expertise.

### 3.3. Unités

Les unités sont responsables de la gestion et de l'utilisation sécuritaire des gaz dangereux et doivent :

- Soumettre au groupe de travail une demande d'analyse des besoins;
- Obtenir les autorisations nécessaires du groupe de travail pour l'utilisation ou l'émission de gaz dangereux;
- Élaborer et maintenir à jour des procédures d'utilisation sécuritaires, procédures de mesures d'urgence et des programmes d'entretien des équipements (autres que ceux destinés à la détection et aux alarmes) conformément aux recommandations reçues;

- Former et informer les utilisateurs et les occupants des risques, des moyens de prévention et des mesures de sécurité;
- Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité avant tout usage;
- Vérifier l'usage des gaz dangereux conformément au cadre réglementaire en effectuant des inspections périodiques afin d'assurer le contrôle des risques;
- Maintenir à jour les coordonnées des responsables d'installation;
- Rendre compte au groupe de travail quant à la présence de gaz dangereux, aux procédures, aux formations, à l'affichage, aux procédures de mesure d'urgence et aux vérifications de conformité;
- Collaborer avec les intervenants de la DSMET, du SI et du SSP.

### **3.4. Service des immeubles (SI)**

Le Service des immeubles est responsable de :

- Offrir une expertise technique et émettre des recommandations, le tout conformément aux lois et normes en vigueur ainsi qu'aux exigences de conception de l'Université Laval;
- Planifier, organiser, coordonner et gérer les ressources et les activités nécessaires à la réalisation d'un projet immobilier comportant des gaz dangereux;
- Sur demande et selon les recommandations du groupe de travail, procéder à l'installation de dispositifs de détection, d'alarme et de surveillance conformément aux règles de l'art et selon les standards internes prédéfinis;
- Procéder à l'étalonnage selon les fréquences établies par les manufacturiers des dispositifs;
- Effectuer un entretien préventif afin d'assurer le fonctionnement ininterrompu et d'éviter les fausses alarmes;
- Assister les premiers intervenants lors d'urgence notamment en termes de régulation/automatisme;
- Selon la nature de la demande, peut assumer les coûts liés à l'installation, à l'étalonnage et à l'entretien des dispositifs de détection, d'alarme et de surveillance.

### **3.5. Service de sécurité et de prévention (SSP)**

Le Service de sécurité et de prévention est responsable de :

- Fournir l'expertise en matière de risques chimiques;
- Assurer la surveillance des alarmes en continu (24/7) et déployer les différentes ressources internes et externes en cas d'urgence;
- Informer le comité des interventions réalisées à la suite d'alarmes (fausses ou fondées);
- Maintenir le processus d'intervention à jour.

### **3.6. Vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances (VRRHF-DSMET)**

Le Vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances est responsable de :

- Fournir l'expertise en matière de santé et de sécurité;
- Accompagner les responsables d'unité quant à leurs responsabilités concernant l'utilisation et l'émission de gaz dangereux.